

Règlement de la randonnée enduro ancienne "La Rouchouze Classic" du 25 mai 2019

Article 1 : Généralités

Le MC3T organise le samedi 25 mai 2019 au lieu-dit "La Rouchouze" 37130 LANGEAIS et ses alentours, une randonnée moto enduro ancienne hors fédération. Elle est composée de 2 boucles fléchées sur des chemins publics ouverts à la circulation : une boucle du matin (n°1) d'environ 50kms, d'une boucle de l'après-midi (n°2) d'environ 50kms et de 2 spéciales banderollés sur des circuits privés fermés à la circulation. La randonnée n'est pas une course et ne vise qu'un but : se faire plaisir. Aucun classement dans le temps, l'heure ou la durée ne sera effectué.

Ni le MC3T, ni les différents propriétaires des circuits privés accueillant la randonnée ne pourront être tenus pour responsables de blessures survenues durant la journée.

Article 2 : Participants

Seuls les pilotes et accompagnants validés par le MC3T sont autorisés à participer à cette randonnée.

Le nombre de participants est limité à 50 pilotes. Chaque participant doit être titulaire du permis de conduire (BSR pour les 50cm³) et de l'assurance correspondante à son véhicule. Chaque participant doit être équipé des protections obligatoires nécessaires à la pratique de la moto tout-terrain. Casque homologué, protection pectorale et dorsale homologuée CE, lunettes, gants et bottes.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route, suivre le parcours indiqué, respecter les chemins, route et cultures traversées, respecter les autres usagers : autres participants, riverains, randonneurs, etc...

En cas de non respect du règlement ou de tout autre comportement jugé dangereux ou irresponsable, l'organisation se réserve le droit d'exclure sans aucun dédommagement le ou les participants incriminés

Article 3 : Véhicules

Seules les moto homologuées de type "enduro, trial ou trail" inférieure à 1989 seront acceptées. Elles doivent être immatriculées, assurées et silencieuses, Le niveau de bruit doit être inférieur à 91 décibels ("La pérennité de notre sport en dépend"). La moto doit être en bon état de marche et pourvue des éclairages avant et arrière

Article 4 : Contrôle administratif et technique

A son arrivée le samedi 25 mai 2019, le participant devra se présenter en premier lieu au contrôle administratif avec son permis de conduire, la carte grise ainsi que l'assurance de sa machine.

Ensuite il se présentera avec sa machine au contrôle technique ou seront vérifiés la conformité de la carte grise avec la machine, l'état général de celle-ci, le bon fonctionnement des éclairages, les pneus, les émissions sonores, ainsi que le casque et la protection pectorale et dorsale.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant quelque soit le motif.

Article 5 : Déroulement de la journée

7h30 Accueil des participants, café, croissants

8h30 Contrôle administratif et technique

9h15 Briefing

9h30 Départ de la boucle n°1

12h30 Repas à La Rouchouze

14h30 Départ de la boucle n°2

17h30 Fermeture des boucles

Article 6 : Inscriptions

Le bulletin d'inscription correctement rempli (et lisible) avec le paiement correspondant devront être envoyés par courrier à l'adresse spécifiée dans le bulletin d'inscription au plus tard pour le 04 mai 2019.

Les validations des inscriptions seront envoyées par email le 12 mai 2019.

Tout dossier d'inscription incomplet, illisible ou sans règlement sera invalidé.